

**Séance du Conseil de Ville
du 30 avril 2018, à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 04 / 2018**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 03 du 26 mars 2018
4. Questions orales
5. Développement de la motion 5.04/18 - "Des places de stationnement à supprimer, par mesure de sécurité", Alternative de gauche, M. Rémy Meury
6. Développement de la motion 5.05/18 - "Delémont : mise en œuvre d'une politique de cohésion sociale", PS, M. Marc Ribeaud
7. Réponse au postulat 4.07/17 - "Vieille Ville Plus ? Chiche", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
8. Réponse au postulat 4.08/17 - "Programme de lutte contre les plantes invasives", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez
9. Réponse à la motion 5.09/17 - "Renforcer les collaborations avec la ville de Moutier", PS, M. Laurent Crevoisier
10. Réponse à la question écrite 2.01/18 - "Parking", UDC•UDF•sp, Mme Laurence Studer
11. Résolution 1.01/18 - "L'Apéroule cool !", Alternative de gauche, M. Camille Rebetez
12. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. Olivier Montavon, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Il donne lecture de la résolution 1.01/18 - "L'Apéroule cool !", Alternative de gauche, M. Camille Rebetez, et la met en circulation pour signature. En dernier lieu, il invite les responsables de groupe à communiquer à la Chancellerie sous quelle forme les membres de leur parti souhaitent recevoir les documents du Conseil de Ville.

2. APPEL

41 membres sont présents.

Conseil de Ville

M. Olivier **Montavon**, président, M. Christophe **Günter**, 1^{er} vice-président, M. Rémy **Meury**, 2^e vice-président, M. Jean-Paul **Miserez**, scrutateur, Mme Kathleen **Gigon**, scrutatrice.

Mme, M., Iskander **Ali**, Christophe **Badertscher**, Jeanne **Beuret**, Régine **Bonvallat**, Camille **Borruat**, Pierre **Brulhart**, André **Burri**, Théo **Burri**, Patrick **Chapuis**, Pierre **Chételat**, Karen **Chevrolet**, Jérôme **Corbat**, Laurent **Crevoisier**, Pascal **Domont**, Pierluigi **Fedele**, Patrick **Frein**, Michel **Friche**, Carole **Frossard**, Gaëlle **Frossard**, Florine **Jardin**, Khelaf **Kerkour**, Renaud **Ludwig**, Agnès **Maeder**, Suzanne **Maitre-Schindelholz**, Grégoire **Monin**, Thierry **Raval**, Camille **Rebetez**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Didier **Schaller**, Jude **Schindelholz**, Laurence **Studer**.

Sont excusés et remplacés

M. Célien Milani est remplacé par Mme Tania **Schindelholz**

M. Paul Fasel est remplacé par M. Alexandre **Kaiser**

M. Pierre-Alain Fleury est remplacé par M. Christian **Wirz**

M. Besim Hoxha est remplacé par Mme Annie **Schneider**

Conseil communal

- M. Ernest **Borruat**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique
- Mme Esther **Gelso**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement
- Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale

Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale

M. David **Pascarella**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 03 DU 26 MARS 2018

Le procès-verbal no 03 du 26 mars 2018 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Pierre Chételat, PLR, s'agissant des parcelles 403 et 3046 du site du Comptoir, s'étonne que l'Exécutif ait signé l'acte notarié à fin janvier 2012, avant la décision du Conseil de Ville et du peuple, et demande des explications sur cette procédure. D'autre part, il invite la Ville à régler le différend l'opposant à Comptoir delémontain SA. En effet, à son sens, cette société loue une surface, en jouit et peut donc bénéficier du revenu des places de stationnement, tout en refusant les cars qui ne sont pas soumis à cette taxe.

M. Damien Chappuis, maire, précise que la procédure liée à l'acquisition du bien immobilier demeure inchangée, en ce sens que les parties conviennent d'un prix et signent un acte notarié stipulant que la vente a lieu sous réserve de son acceptation par les Autorités compétentes. Un refus engendre le versement d'une indemnité. M. Chappuis se dit prêt depuis longtemps à rencontrer le représentant de la société et regrette que la décision rendue par la Justice ait été suivie du blocage des places de stationnement, qui seront libérées rapidement. Pour pallier à cette situation, la Ville a prévu un emplacement à la route de Porrentruy pour que les cars puissent déposer les visiteurs et se parquer à la place de l'Etang.

M. Pierre Chételat est satisfait.

M. Michel Friche, PLR, revenant sur l'installation en ville de la Division alcool et tabac de l'Administration fédérale des douanes (DAT), demande au Conseil communal s'il envisage, par un message de bienvenue, de proposer aux collaborateurs de cette unité de se domicilier à Delémont.

M. Damien Chappuis, maire, rappelant les démarches entreprises par la Ville dans ce dossier, indique que quelque 90 collaborateurs prendront prochainement leur fonction à la DAT. La Ville a pris contact avec les responsables de cette unité pour qu'elle puisse leur montrer la ville et les encourager à s'y établir.

M. Michel Friche est satisfait.

M. Iskander Ali, PS, relève que la Ville ne dispose pas de salles en suffisance pour les fêtes organisées par les privés. A son avis, elle devrait les autoriser à louer la halle du Château à un tarif acceptable et rendre le Bambois utilisable toute l'année. M. Ali n'entend pas concurrencer les restaurateurs mais améliorer le service à la population, à prix coûtant.

M. Claude Schluchter informe que le Conseil communal n'entend pas proposer la location de la halle du Château aux privés, cette salle étant réservée en priorité aux écoles et aux sociétés locales en soirée ou en fin de semaine. Les tarifs sont intéressants justement parce qu'ils concernent les sociétés locales mais ils ne tiennent pas compte des coûts réels. En revanche, le Bambois pourrait être amélioré, raison pour laquelle le Service de la culture et des sports soumettra prochainement une proposition d'améliorations légères au Conseil communal permettant de prolonger son utilisation. De même, le Conseil de Ville sera saisi ultérieurement d'un crédit d'investissement pour rénover ces locaux, en installant des dortoirs et en changeant les installations thermiques pour une utilisation toute l'année.

M. Iskander Ali est satisfait.

M. Christophe Badertscher, PS, relève que le programme de législature entamé par le Conseil communal doit définir une vision d'avenir et des axes prioritaires de développement pour les prochaines années, avec objectifs financiers. De l'avis de M. Badertscher, l'élaboration de ce document jusqu'à la fin de l'été permettrait la consultation du Conseil de Ville et de certains acteurs locaux. Aussi, il demande au Conseil communal à quel niveau de détail il prévoit d'élaborer son programme de législature et s'il compte y associer le Législatif.

M. Damien Chappuis, maire, indique que l'Exécutif prévoit la mise en œuvre du programme de législature rapidement. Même si les parties concernées peuvent en être informées, M. Chappuis rappelle que ce document est de compétence exécutive, tout en relevant que son élaboration a impliqué les chefs de

service communaux. Le recours contre les élections communales de 2017 a provoqué un retard dans ce dossier, qui traduit la volonté du Conseil communal de mener une politique d'investissements forte. Si l'Exécutif n'envisage pas de consulter les associations et institutions ni le Conseil de Ville, il tient à communiquer de façon transparente. Ainsi, le personnel communal et le Conseil de Ville en seront informés, ce qui permettra de recueillir l'avis des partis politiques. M. Chappuis rappelle une fois encore que le programme de législature est de compétence exécutive et qu'il débouchera sur des crédits d'investissements soumis au Législatif ou au peuple.

M. Christophe Badertscher est satisfait.

M. Jérôme Corbat, Alternative de gauche, suggère au Conseil communal de faire fonctionner les fontaines continuellement, alors qu'actuellement, elles s'arrêtent à 21 h 30. A ce sujet, il rappelle les considérants du Tribunal fédéral dans l'affaire des Abattoirs qui relevait que, démonstration à l'appui, le bruit de l'écoulement d'eau dissimule les petits bruits des rues. D'autre part, il estime que des manifestations telles Delémont'BD ou la Danse sur la Doux méritent d'offrir de l'eau potable pour le public en soirée.

Mme Murielle Macchi-Berdat informe que les fontaines sont stoppées la nuit pour des raisons d'économie, un arrêt de 8 heures engendrant une économie de 8 m³ d'eau par heure. Toutefois, la Ville mène actuellement une réflexion sur le fonctionnement des fontaines à circuit fermé, avec l'avantage que le traitement chimique peut être évité du moment que l'eau est recyclée à l'interne. Par contre, l'eau ne sera plus potable. La Ville est cependant consciente de l'intérêt de disposer de points d'eau lors de manifestations, même s'ils sont parfois sous-utilisés, occasionnent de nombreuses pannes et servent souvent plus à jouer. De plus, leur entretien provoque beaucoup de nuisances. En revanche, la Ville est disposée à utiliser les hydrantes sur lesquelles peuvent être placés des robinets lors de manifestations, comme le pratiquent Lausanne et Neuchâtel. Le Conseil communal n'abandonne pas le projet de créer des fontaines à eau publiques, pour lequel des discussions sont en cours entre le Service UETP et les SID.

M. Jérôme Corbat est satisfait.

M. Théo Burri, Alternative de gauche, soulignant les difficultés rencontrées par le SAS, demande au Conseil communal quel soutien il peut lui apporter pour le maintien de ses prestations.

Mme Esther Gelso confirme la situation délicate du SAS. Les membres de son comité sont très engagés pour assurer une programmation variée, la gestion des lieux, la sécurité et le lien constant avec la Municipalité. Cette dernière a assuré son soutien au comité du SAS, la convention le liant à la Ville échéant en 2018. L'aide financière annuelle de quelque Fr. 100'000.- n'est pas remise en cause, d'autant que le chiffre d'affaires du SAS a atteint Fr. 500'000.- en 2017. Pour pérenniser la structure et valoriser le travail des bénévoles, la gestion doit être facilitée, notamment par le biais de règlements, de contrats ou d'une charte. Le Département CSJL se tient à la disposition du SAS, qui n'est pas en danger à l'heure actuelle.

M. Théo Burri est satisfait.

M. Didier Schaller, PDC-JDC, relève que de nombreux automobilistes travaillant en Vieille Ville y stationnent leur véhicule durant de longues périodes, ce qui va à l'encontre de l'objectif du parcage dans ce secteur, les commerçants voyant leur clientèle diminuer. Aussi, le Conseil communal accepte-t-il d'écrire aux commerces et bureaux installés en Vieille Ville pour inciter leur personnel à parquer leur voiture hors de ce secteur ?

M. Ernest Borruat, se ralliant au constat de M. Schaller, indique que la Police renforcera ses contrôles afin de faire respecter au mieux les règles de stationnement partout en ville.

M. Didier Schaller est satisfait.

M. Khelaf Kerkour, PDC-JDC, revenant sur la Semaine sans télévision qui s'est déroulée du 18 au 25 mars et dont il salue l'initiative, souligne que peu de citoyens avaient connaissance de cet événement. Aussi, il souhaite connaître le coût de cette manifestation et son retour. De même, il s'interroge sur le maintien de cet événement, qui pourrait être associé à la Semaine internationale sans écran, qui se situe au début de mai, offrant une meilleure météo encourageant les personnes à sortir de chez elles.

Mme Esther Gelso met en exergue le succès de cette manifestation, à laquelle un budget de Fr. 12'000.- est alloué, ce qui couvre la rémunération du stagiaire en charge de l'organisation. L'information se fait par les médias et des flyers. Près de 3'000 personnes ont participé aux animations proposées. Mme Gelso relève l'importance de créer une cohésion sociale par le biais de cet événement qui, vu les autres manifestations prévues, peut difficilement être déplacé. D'autre part, la Semaine sans télévision n'est pas une Semaine sans écran, étant donné que des animations peuvent avoir lieu au cinéma.

M. Khelaf Kerkour est satisfait.

Mme Karen Chevrolet, PDC-JDC, relève les nuisances provoquées par les jets d'eau de la place de la Gare, dont l'intensité est d'ailleurs réduite durant la nuit. Aussi, elle demande au Conseil communal si, aux heures de midi, les jets pourraient être diminués en permanence.

Mme Murielle Macchi-Berdat indique avoir reçu une demande similaire des commerçants de la Gare. La Ville prendra toute mesure possible pour y répondre. A titre de rappel, Mme Macchi-Berdat informe que les jets font partie du concept d'aménagement de la gare. Ils ne seront pas supprimés mais feront l'objet d'une réflexion pour en diminuer l'intensité. A l'heure actuelle, une réduction à certaines heures est impossible mais une amélioration pourrait être prévue lors du changement du système de circulation d'eau.

Mme Karen Chevrolet est satisfaite.

M. Patrick Frein, PDC-JDC, rappelle que les places de stationnement dans la partie sud de la rue de Chêtré servent également à ralentir le trafic. Vu l'augmentation de la circulation liée au développement immobilier du secteur, et comme de nombreux automobilistes parquent en dehors de l'emplacement prévu, la fluidité du trafic est entravée et les croisements parfois impossibles aux heures de pointe. Aussi, comme ces places ne contribuent pas à un ralentissement de la circulation descendante et vu la proximité du parking de la place de l'Etang, il demande à l'Exécutif s'il accepte de les supprimer.

M. Ernest Borruat, confirmant ce constat, relève que l'emplacement ne peut pas être déplacé de l'autre côté de la chaussée. A l'époque, des bandes posées sur la route indiquant le carrefour dangereux avaient été retirées en raison des nuisances sonores pour le voisinage. M. Borruat est d'avis que les places doivent être maintenues, vu qu'elles servent également à l'Office de poste de la Vieille Ville, que le Conseil communal entend soutenir par ce biais.

M. Patrick Frein est satisfait.

Mme Camille Borruat, PDC-JDC, souhaite connaître l'état d'avancement du projet de skate-park, dont le Conseil de Ville a accepté le crédit en juin 2017, son utilisation se faisant principalement entre juin et août.

Mme Esther Gelso indique que les éléments sont en construction. Toutefois, le skate-park est en lien avec le projet *Delémont marée basse*, dont les travaux doivent s'achever avant la pose de l'asphalte. Le skate-park devrait être disponible cet automne, l'inauguration étant initialement prévue en septembre-octobre. Son installation sous le pont de la RDU permettra une utilisation au-delà de l'été.

Mme Camille Borruat est satisfaite.

M. Jude Schindelholz, PS, souhaite savoir quand aura lieu la rénovation de la place de jeux des Traversins. D'autre part, même si, pour des questions d'économies, le processus participatif ne sera pas aussi poussé que celui lié aux Jardins du Château, M. Schindelholz estime opportun de consulter les enfants et les enseignants.

M. Ernest Borruat informe que le Service UETP s'attèlera à la rénovation de cette place de jeux cette année, pour laquelle la Ville déposera un permis de construire. Fr. 40'000.- sont prévus pour la partie publique et quelque Fr. 15'000.- seront réservés aux exigences scolaires. M. Borruat soumettra cette dépense au Conseil communal, tout comme une seconde variante plus élevée. Le Service UETP consultera les enseignants uniquement, vu que les enfants, futurs utilisateurs des installations, ont déjà fait part de leurs souhaits par l'intermédiaire de dessins. En dernier lieu, M. Borruat relève le problème de ressources humaines du service lié à l'absence d'un collaborateur, raison pour laquelle il ne peut pas déterminer l'achèvement des travaux, au mieux à la fin de l'automne.

M. Jude Schindelholz est satisfait.

5. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.04/18 - "DES PLACES DE STATIONNEMENT À SUPPRIMER, PAR MESURE DE SÉCURITÉ", ALTERNATIVE DE GAUCHE, M. RÉMY MEURY**

M. Rémy Meury, Alternative de gauche, relevant la qualité de la rénovation de la rue du 23-Juin, ne comprend pas la création des quatre places de stationnement sur ce tronçon, qui détériore l'aménagement urbain réalisé et crée des dangers pour les cyclistes et les piétons, parmi lesquels se trouvent de nombreux écoliers. A son sens, ces places doivent être supprimées, mesure que le Conseil communal renonce à prendre pour ne pas prêter les commerçants. A ce sujet, M. Meury rappelle la motion 5.07/13 - "Prix Wakker et rue du 23-Juin : récupérer et redistribuer l'espace public", qui n'a abouti qu'à la pose de décors floraux réservant des espaces aux piétons. Les places de stationnement en question ont été maintenues car souhaitées par les commerçants et des contrôles de police plus fréquents étaient prévus pour faire respecter la limitation du parage, mesures qui n'ont pas porté leurs fruits. La circulation dans ce secteur

faisait alors l'objet d'une réflexion, avec éventuellement la création d'une zone rencontre. M. Meury constate qu'aucune amélioration n'est intervenue, les risques pour les écoliers et les cyclistes augmentant. Il met en exergue le nombre de véhicules stationnés en dehors des emplacements, parfois même sur le côté nord réservé aux piétons. Par ailleurs, les automobilistes provenant de la rue de Fer ou de la place Roger-Schaffter ne peuvent pas faire valoir la priorité de droite en raison de ces emplacements, dont l'utilisation abusive nuit aux intérêts des commerçants. De l'avis de M. Meury, des contrôles réguliers de la Police pourraient améliorer la situation, tout en relevant les autres prestations que les agents doivent assurer. Il estime ces places inutiles, tout comme celles réservées aux taxis à la place de l'Etang. La modération de la circulation pourrait passer par la création d'une zone rencontre avec, comme première mesure, la suppression des quatre places de stationnement.

M. Ernest Borruat rapporte que le Conseil communal accepte cette motion, après avoir réalisé une pesée des intérêts liés à l'esthétisme, aux abus et au rôle de régulateur de trafic que jouent les emplacements en question. Par ailleurs, M. Borruat indique avoir lancé une étude visant l'amélioration du parcage à la place de l'Etang, par la création de places supplémentaires et le contrôle du nombre de places disponibles en tout temps. L'Exécutif souhaiterait attendre la fin de cette analyse pour assurer aux utilisateurs de la Vieille Ville qu'un nombre d'emplacements supplémentaires au moins équivalent aux quatre places en question sera disponible à la place de l'Etang.

M. Christian Wirz, PDC-JDC, regrette que les commerçants et autres bureaux ou cabinets aient à subir les conséquences des infractions soulevées par la motion. Selon lui, la Police doit accroître ses contrôles sur les places de stationnement, vitales pour les commerces et les instituts bancaires, dont il ne souhaite pas le départ de la Vieille Ville. Il doute que les automobilistes acceptent de stationner à la place de l'Etang pour se rendre à la pharmacie ou au bancomat, par exemple. De plus, la suppression des quatre places induira une augmentation de la vitesse des automobilistes, ce qui nuira à la sécurité. M. Wirz déplore que les commerçants de la Vieille Ville soient constamment pris pour cibles, citant en exemple les places de parc à la rue du Temple, dans les virages, qui entravent la visibilité. A son sens, leur suppression provoquerait l'irritation des habitants du quartier. M. Wirz ne comprend pas le manque de dialogue dont fait preuve l'auteur. Aussi, il suggère de reporter cette motion et d'organiser une séance avec le comité des commerçants, faute de quoi il invite à refuser la motion pour l'intérêt des commerçants de la Vieille Ville, dont l'activité se développe à nouveau après une longue période morose.

M. Christophe Günter, PLR, ne comprend pas le but des interventions régulières du Législatif s'agissant du stationnement en Vieille Ville. Estimant que de nombreux citoyens effectuent leurs achats ailleurs, M. Günter fait le même constat quant au stationnement sauvage et aux priorités non respectées. Toutefois, il estime que cette situation n'est pas due aux places de parc de la rue du 23-Juin mais au comportement inapproprié des conducteurs de véhicules. De plus, il dit n'avoir pas eu connaissance d'accidents liés à ces emplacements qui contribuent à limiter la vitesse de circulation sur cette voie. Pour ces raisons, le groupe PLR refusera la motion.

Mme Laurence Studer, UDC, relève qu'en France, par exemple, la suppression de la circulation en ville a provoqué la fermeture des commerces, raison pour laquelle elle a été réintroduite. A son sens, la suppression de ces places doit être compensée par la création de places supplémentaires ailleurs, faute de quoi elle nuira aux commerces. De plus, elle met en évidence le stationnement de parents à la rue de la Constituante, ce qui constitue également un réel danger.

M. Jude Schindelholz, PS, rapporte que son groupe soutiendra cette motion, les places en question provoquant un danger pour les piétons et les cyclistes. Toutefois, il souhaite un stationnement efficace en Vieille Ville et attractif pour les commerces et leurs clients. De plus, vu les nombreuses interventions du Conseil de Ville en ce qui concerne le stationnement, M. Schindelholz invite le Conseil communal à renforcer les contrôles pour faire respecter les limites de parcage et assurer une meilleure rotation du stationnement. D'autre part, la suppression des quatre places induira éventuellement des mesures pour freiner la vitesse. Un compromis avec les commerçants et une solution valide devront être trouvés, au contraire du résultat de la motion de 2013.

M. Pierre Chételat, PLR, rappelle le projet Vieille Ville Plus, dans le cadre duquel la suppression d'autres places de stationnement a été suggérée, notamment celles de la rue Pierre-Péquignat, indispensables pour les commerces du secteur, tout comme les quatre places de la rue du 23-Juin. De l'avis de M. Chételat, la Ville doit renoncer à toute suppression de stationnement avant de connaître les résultats du projet précité, afin de bénéficier d'une vue d'ensemble.

M. Camille Rebetez, Alternative de gauche, met en exergue le point de vue des familles qui, en raison de la circulation, ne se sentent pas en sécurité en Vieille Ville, lors du marché du samedi matin notamment. D'autre part, plusieurs villes suisses allemandes ou allemandes, de taille égale à Delémont, ont interdit les voitures en ville. Finalement, M. Rebetez informe qu'il déposera un postulat demandant un ralentissement de la circulation à la rue du 23-Juin.

M. Rémy Meury, Alternative de gauche, rapporte l'avis de certains commerçants qui déplorent l'utilisation abusive des places de stationnement par des collaborateurs travaillant en Vieille Ville, ce qui nuit aux commerces. De plus, sa motion ne demande pas la suppression des places en Vieille Ville qui ne présentent pas de danger, mais de celles de la rue du 23-Juin seulement, à l'origine de plusieurs incidents impliquant des enfants, comme peuvent en témoigner les enseignants du Château. Elles n'ont du reste pas été créées pour modérer le trafic mais résultent d'une demande des commerçants. De l'avis de M. Meury, les voitures circulent à une vitesse adaptée sur ce tronçon. La motion provoquera une réflexion, éventuellement la création de places de stationnement à un autre endroit. M. Meury cite la ville de Neuchâtel, où la création d'une zone piétonne a suscité, dans un premier temps, le mécontentement des commerçants, lesquels ont ensuite admis le bienfait de cette décision, d'autant que des parkings sont à disposition autour de la zone. M. Meury invite à mener une réflexion sur la façon d'attirer les gens dans un quartier, à l'instar de l'Allemagne notamment, où les zones piétonnes sont très appréciées, ce qui implique un changement d'habitudes.

M. Damien Chappuis, maire, indique que la prise de position de l'Exécutif a provoqué des débats nourris, la sécurité et l'intérêt des commerçants étant au centre de cette motion. Il accorde une importance particulière à la sécurité des citoyens et a défini différentes pistes, se basant sur le Plan directeur des stationnements qui ne prévoit du reste pas ces quatre emplacements, lesquels présentent un danger. Une réflexion doit être menée pour garantir un accès en Vieille Ville favorisant les commerçants, tout en assurant la sécurité des piétons. La motion permettra de mener une réflexion visant un meilleur stationnement dans le quartier pour attirer la clientèle. Elle devra inclure les commerçants et les représentants des écoles, entre autres. D'autre part, les contrôles de police ne résoudront pas la problématique du stationnement mais d'autres systèmes doivent être exploités, par exemple des logiciels permettant de recenser la disponibilité des parkings et leur proximité avec les commerces.

DECISION : la motion 5.04/18 - "Des places de stationnement à supprimer, par mesure de sécurité", Alternative de gauche, M. Rémy Meury, est acceptée par 28 voix contre 10.

6. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.05/18 - "DELÉMONT : MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DE COHÉSION SOCIALE", PS, M. MARC RIBEAUD**

M. Marc Ribeaud, PS, même si la Ville n'a plus de responsabilité formelle en matière d'aide sociale, indique que les communes peuvent informer et aiguiller la population qui ne connaît pas toujours ses droits ni les formalités à remplir pour bénéficier des aides. Sur les 20 millions de francs prévus au budget du Département CSJL, 17 concernent des charges liées. M. Ribeaud met en évidence les activités de ce département, notamment le projet *Mieux vivre ensemble* et son implication dans la gestion d'institutions sociales. Toutefois, de nouveaux besoins émergent en permanence. A titre d'exemple, M. Ribeaud relève que 2'600 contribuables delémontains bénéficient d'un revenu imposable inférieur à Fr. 20'000.-. Il indique que Morges a analysé tous les services proposés à ses citoyens pour savoir s'ils répondent aux besoins actuels et pour anticiper les défis futurs. Tel est le but de la présente motion, qui requiert une analyse définissant des mesures, notamment le redéploiement des moyens disponibles. Une coordination avec la Police, le Service social régional, l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte et les institutions sociales lui paraît indispensable. Le récent incendie au Voirnet et la présence d'une personne sans domicile fixe à la gare confirment la nécessité de revoir certaines mesures.

Mme Esther Gelso relève l'intérêt de l'action de Morges, qui précise les thèmes à prendre en considération : soutien aux familles, promotion de la santé, encouragement à l'intégration sociale et promotion du mieux vivre ensemble. Mme Gelso rappelle le Groupe communal *Mieux vivre ensemble*, représentant la Ville, le Bureau de l'intégration, Caritas ou les écoles, dont la mission consiste à réfléchir à tout ce qui touche à la cohésion sociale à Delémont. Il a défini des priorités et évoqué des pistes pour la poursuite de sa démarche. Mme Gelso relève que cette motion va dans le sens de ce mandat, raison pour laquelle le Conseil communal l'accepte.

M. Pierluigi Fedele, Alternative de gauche, rapporte l'adhésion de son groupe à cette motion. En plus des éléments cités, il relève également la répartition toujours plus inégale des richesses et met en cause le modèle de développement économique de la société actuelle qui, selon lui, inclut les modèles de promotion économique des Autorités cantonales et communales. Il met également en cause les politiques des collectivités publiques, comme Optima, visant des économies au détriment des besoins sociaux croissants. Il met aussi en exergue le rapport cantonal sur la pauvreté, qui indique que l'aide sociale dans le Jura a augmenté d'environ 35 % en 10 ans. M. Fedele doute qu'un inventaire suffise à inciter le Conseil communal à faire mieux et estime que le transfert de l'aide sociale au Canton ne supprime pas les responsabilités communales dans ce domaine. D'autre part, à son sens, la marge de manœuvre de la Ville ne se monte pas uniquement aux 3 millions de francs restants au budget, relevant les bénéficiaires dégagés après amortissements obligatoires et volontaires. De l'avis de M. Fedele, une réflexion s'impose s'agissant des nouvelles prestations répondant aux défis sociaux actuels et futurs. La motion mérite d'être soutenue.

non seulement par une stratégie proposée par l'Exécutif, raison pour laquelle le groupe soumettra prochainement des propositions concrètes en complément à cette motion, estimant nécessaire de prévoir un programme communal de prévention et de lutte contre la pauvreté.

M. André Burri, PDC-JDC, informe que son groupe se rallie à la demande de M. Ribeaud. L'analyse devra, selon lui, se réaliser sur le moyen et le long termes, pour définir une stratégie en matière de cohésion sociale pour les années à venir, projet pour lequel il souhaite être consulté. La vérification régulière des mesures mises en place permettra, le cas échéant, de corriger la stratégie. Soucieux du bien-être des citoyens delémontains, le groupe PDC-JDC soutiendra cette motion.

DECISION : la motion 5.05/18 - "Delémont : mise en œuvre d'une politique de cohésion sociale", PS, M. Marc Ribeaud, est acceptée par 35 voix, sans avis contraire.

7. RÉPONSE AU POSTULAT 4.07/17 - "VIEILLE VILLE PLUS ? CHICHE", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Ernest Borruat indique que le projet de l'Apérole découle de ce postulat, lui-même faisant suite au postulat 4.12/15 - "Pour un lieu de détente estival éphémère dans les Jardins du Château". Favorable au projet, M. Borruat relève les oppositions du voisinage et des restaurateurs qui en retardent l'ouverture. Il mettra tout en œuvre pour sa concrétisation et considère ce postulat comme étant réalisé.

8. RÉPONSE AU POSTULAT 4.08/17 - "PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES PLANTES INVASIVES", CS•POP•VERTS, M. CAMILLE REBETEZ

M. Ernest Borruat indique que la Ville dispose d'un programme de lutte contre les plantes invasives le long des cours d'eau depuis plusieurs années. Les actions initiales ont concerné la renouée du Japon, en collaboration avec le Cabi. Six autres plantes font l'objet d'une attention particulière, comme le décrit le Plan de gestion et d'entretien des cours d'eau. Les interventions sont prévues entre avril et octobre. Le projet *Delémont marée basse* prévoit des fiches d'entretien spécifique par secteur. Quant à l'intégration de la population et d'autres organismes à cette lutte, elle requiert un encadrement que le Service UETP ne peut pas assumer, vu ses ressources actuelles, et n'est pas envisageable à court terme. De plus, la lutte contre les plantes invasives préconise une réflexion et une action à mener au moins au niveau cantonal et dépasse les compétences communales. Aussi, dans un premier temps, le Conseil communal entend mettre en place le Plan de gestion et d'entretien des cours d'eau et reconduire les communications visant à sensibiliser la population, dans l'attente de la position cantonale prévue à mi-2018.

9. RÉPONSE À LA MOTION 5.09/17 - "RENFORCER LES COLLABORATIONS AVEC LA VILLE DE MOUTIER", PS, M. LAURENT CREVOISIER

M. Damien Chappuis, maire, regrette le retard pris dans la validation du vote de juin 2017 qui empêche toute démarche entre les Gouvernements jurassien et bernois dans ce dossier. Toutefois, il informe sur les rencontres régulières des Conseils communaux concernés pour débattre de sujets comme la problématique énergétique, les connexions d'eau, la politique muséale et des sports, notamment. En particulier, les Exécutifs ont abordé le sujet de l'agglomération delémontaine et décidé que des représentants prévôtois assisteraient aux assemblées de l'agglomération et de son Conseil. Les démarches supplémentaires nécessitent une décision bernoise mais M. Chappuis assure que la Ville mettra tout en œuvre pour que l'Administration communale de Delémont et ses Autorités accueillent Moutier dans le Jura.

10. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.01/18 - "PARKING", UDC•UDF•SP, MME LAURENCE STUDER

Mme Laurence Studer, UDC, n'est pas satisfaite et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

Mme Laurence Studer, UDC, s'étonne de la réponse du Conseil communal alors que sa question suggérait la création d'un parking provisoire, à moindre frais, interdisant l'accès aux camions et aux caravanes et pour lequel les règlements ad hoc s'appliqueraient. Elle met en évidence les difficultés de parcage à la gare, ce qui incite les citoyens à renoncer à se rendre dans ce secteur, par exemple dans ses restaurants. La Ville pourra se réapproprier le terrain si besoin dans le cadre de la protection contre les crues.

M. Ernest Borruat rappelle le refus de la Commission de gestion et de vérification des comptes d'aménager ce parking, raison pour laquelle le site est resté en l'état. Par ailleurs, une rencontre avec le

Conseil d'administration de la société Campus SI laisse entrevoir une solution à l'utilisation du parking de l'institution par le public.

11. **RESOLUTION 1.01/18 - "L'APEROULE COOL !", ALTERNATIVE DE GAUCHE, M. CAMILLE REBETEZ**

M. Renaud Ludwig, PCSI, quitte la salle.

M. Olivier Montavon, président, la résolution ayant récolté 25 signatures, invite son auteur à la développer.

M. Camille Rebetez, Alternative de gauche, relevant les animations que proposera cette buvette, invite le Conseil de Ville à soutenir ce projet émanant de citoyens dont l'engagement vise le mieux-être et l'animation de Delémont. Soulignant la population peu nombreuse à s'engager pour le bien collectif, M. Rebetez invite à soutenir cette initiative, sans intervenir dans la procédure qui doit suivre son cours. Il en souhaite un avancement rapide, avec le respect réciproque de toutes les parties.

M. Olivier Montavon, président, rappelant l'obligation, pour les conseillers de ville touchés dans leurs intérêts, de se retirer, relève que M. Ludwig a quitté l'assemblée et invite tout autre membre du Conseil de Ville concerné à en faire de même.

M. Pierre Chételat, PLR, informe que son groupe soutiendra cette résolution. Toutefois, même s'il est favorable à la libre concurrence, il souhaite que chaque demande soit traitée de façon équivalente. Aussi, il demande si l'association sera soumise aux mêmes taxes que les restaurateurs. Si tel n'est pas le cas, il propose que ces derniers soient également exempts de cette taxe.

M. André Burri, PDC-JDC, encourageant l'animation en ville, informe que certains membres de son groupe ne soutiendront pas cette résolution, non pas parce qu'ils s'opposent au développement de la ville mais parce que le Conseil communal est compétent pour statuer sur ce dossier.

M. Camille Rebetez, Alternative de gauche, précise n'avoir aucun lien avec l'association, qui sera soumise à toutes les taxes habituelles, au même titre qu'un autre restaurant. M. Rebetez ne comprend pas la position du groupe PDC-JDC, la résolution visant uniquement à affirmer le soutien du Conseil de Ville au projet, étant entendu que la procédure suivra la pratique habituelle.

DECISION : la résolution 1.01/18 - "L'Apéroule cool !", Alternative de gauche, M. Camille Rebetez, est acceptée par 26 voix contre 1.

12. **DIVERS**

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposés :

- **résolution 1.01/18** - "L'Apéroule cool !", Alternative de gauche, M. Camille Rebetez
- **question écrite 2.06/18** - "Une application de visites guidées pour Delémont", PLR, M. Pierre Chételat
- **question écrite 2.07/18** - "Bancs publics, bancs publics...", PLR, M. Pierre Chételat
- **interpellation 3.01/18** - "Développement économique : un rôle accru de la part du Conseil communal", PS, M. Marc Ribeaud
- **postulat 4.03/18** - "Pour l'installation d'un Fitness urbain à Delémont", PDC-JDC, M. Khelaf Kerkour
- **postulat 4.04/18** - "Du minéral au végétal", Alternative de gauche, M. Camille Rebetez
- **motion 5.06/18** - "Ne nous passons pas de l'avis des jeunes !", PLR, M. Pierre Chételat
- **motion 5.07/18** - "Prix à l'innovation de la Ville de Delémont", PLR, M. Michel Friche

La séance est levée à 21 h 10.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancière :

Olivier Montavon

Nadia Maggay

Delémont, le 14 mai 2018